

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 02800

Numéro SIREN : 878 757 475

Nom ou dénomination : 2L TERRASSEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 03/02/2020 sous le numéro de dépôt 2237

# Greffe du tribunal de commerce de Nice



## Acte déposé en annexe du RCS

### Dépôt :

Date de dépôt : 03/02/2020

Numéro de dépôt : 2020/2237

Type d'acte : Décision(s) de l'associé unique  
Divers

### Déposant :

Nom/dénomination : 2L TERRASSEMENTS

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 878 757 475

N° gestion : 2019 B 02800



*Beider*

## 2L Terrassement

SASU à associé unique au capital de 1 000,00 €

Siège social : 299 Chemin du Cayre - Lotissement du Cayre, 06340 Cantaron

RCS Nice : 878 757 475 – N° Siret : 878 757 475 00016

### PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE PRESIDENT DU 02/01/2020

L'an 2020 ET LE DEUX JANVIER, à 09h00, Madame BLANCARD Stéphanie , épouse PIERRE , né le 23/02/1986 à Nice - France (06) , de nationalité Française , demeurant : 299 Chemin du Cayre - Lotissement du Cayre 06340 Cantaron, propriétaire de la totalité des 100 actions de 10 € chacune composant le capital social, intégralement libéré, de la Société SASU 2L Terrassement, agissant en sa qualité d'actionnaire unique et de seule Présidente de ladite société,

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT : En sa qualité de seule Président de la Société, Madame BLANCARD Stéphanie , épouse PIERRE, actionnaire unique, a établi et arrêté que la Présidente ne percevra aucune rémunération en sa qualité de Présidente de la SASU 2LTerrassement, qu'elle ne serait pas salarié de la dite entreprise, et ce, pour la période du 29/10/2019, date de la création de l'entreprise au 31/12/2020.

#### PREMIERE DECISION

La Présidente a arrêté que la Présidente ne percevra aucune rémunération en sa qualité de Présidente de la SASU 2LTerrassement, qu'elle ne serait pas salarié de la dite entreprise, et ce, pour la période du 29/10/2019, date de la création de l'entreprise au 31/12/2020

#### DEUXIEME DECISION

Tous pouvoirs sont délégués au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes aux fins d'accomplir les formalités légales nécessaires.

Fait à Nice le 02 janvier 2020

**Madame BLANCARD Stéphanie , épouse PIERRE**, Présidente,  
associée unique

